Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

Band: 19 (1914)

Artikel: Ateliers monétaires des rois de France ; Ateliers provençaux monnaies

des rois de France

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-172763

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ATELIERS MONÉTAIRES DES ROIS DE FRANCE

ATELIERS PROVENÇAUX

MONNAIES DES ROIS DE FRANCE

Marseille 1492-1857 — Aix 1481-1786 — Tarascon 1481-1518.

Louis XI, dès son avènement au tròne, avait convoité la possession de la Provence. Neveu du roi René d'Anjou, qui n'avait pas d'héritier direct, le roi de France comptait sur ce bel héritage, et il fut désappointé lorsque le roi René désigna en 1474 pour son successeur Charles d'Anjou, fils de son frère, le comte du Maine. Louis XI, qui voyait avec peine passer cet héritage en d'autres mains, s'empara des duchés de Bar et d'Anjou, qu'il ne rendit que sur la promesse formelle de la réunion de la Provence à la couronne de France, après la mort de Charles d'Anjou, qui devait régner sous le nom de Charles III.

Le roi René mourut le 10 juillet 1480, et son neveu et successeur Charles III, faible et maladif, disparut à son tour le 11 décembre 1481. Louis XI arrivait donc à ses fins : il héritait de cette belle province, dont il fit occuper de suite les villes principales par ses troupes.

La Provence, qui avait eu sous ses comtes de nombreux ateliers monétaires, Forcalquier, Tarascon, Saint-Remy, Aix, Nice, Apt, qui battirent ces belles et riches séries provençales que nous connaissons, n'avait plus d'ouvertes, lors de l'annexion à la couronne, que les Monnaies d'Aix et de Tarascon. Mais peu après, Marseille, la rivale d'Aix, faisant valoir l'ancienneté de ses droits monétaires, qui dataient de l'origine de la ville, droits vingt fois séculaires et dont èlle avait joui jusqu'à et y compris le règne de Charles I^{er} d'Anjou, demanda et obtint en 1492 la réouverture de son officine.

C'est l'histoire succincte de ces trois ateliers que nous allons essayer de retracer, et si leur production, si considérable et si variée autrefois, jusque vers la fin du xve siècle pour certains du moins, n'apporte pas une forte contribution à la numismatique des rois de France, l'étude de leur monnayage n'en est pas moins intéressante en raison des types battus, de leurs légendes, des circonstances dans lesquelles les émissions eurent lieu, circonstances marquées par la lutte de Marseille et d'Aix qui se disputèrent pendant près de trois siècles la possession de l'atelier de Provence.

Marseille.

Différents.

Écu aux armes de la ville.	1492-1504.
MA	Denier de Charles VIII.
Écu aux armes de la ville.	1524-1538.
ft ou Z et écu.	1540-1541.
ft seul.	1541-1554.
ft	Ligue, douzain. 1594.
MA en monogramme.	1629, 1787-1841, 1853-1857.

I

Il est établi que les débuts du monnayage massaliote eurent lieu peu après la fondation de la ville par les Phéniciens, six cents ans environ avant Jésus-Christ, et au ve siècle, déjà très répandu, il jouissait d'une grande faveur, ainsi que l'établissent les nombreuses trouvailles faites dans diverses régions, le midi de la Gaule, les vallées du Rhône et du Pô, en Lombardie, dans le Tessin, les Grisons, le Tyrol, jusqu'aux environs de Bâle. Ce monnayage d'argent et de bronze est représenté par des drachmes et leurs divisions, par des bronzes de divers modules, espèces aux types de la tête de Diane aux cheveux perlés, à celle d'Apollon ΛΑΚΥΔΩΝ¹, d'Apollon à la roue, d'Artémis, d'Artémis avec l'arc et le carquois, de Minerve; puis à l'époque de la décadence, au premier siècle avant notre ère, par de petits bronzes présentant des têtes casquées, tourelées, ou par une Minerve debout. Ces monnaies portaient au revers pour l'argent un crabe et la lettre M, une tête de bélier, un

¹ Consulter à ce sujet l'intéressante notice que M. Imhoof-Blumer vient de faire paraître : Massalia und Lakydon. dans Blätter für Münzfr., Dresde 1913, et dont la Revue suisse de numism. (t. XIX, p. 183) donne l'analyse.

carré creux, une roue, une roue avec les lettres MA, un lion avec MAΣΣΑ, MAΣΣΑΛΙΗΤΩΝ; pour le bronze, un taureau cornupète avec MAΣΣΑΛΙΗΤΩΝ, MAΣΣΑ, MA, un trépied; puis à l'époque de la décadence, sur les petits bronzes, un dauphin avec trident, un lion, un aigle, deux mains jointes, une galère, un caducée. Dans le courant du siècle qui précède notre ère, la production de l'atelier de Marseille diminue graduellement avec la perte de ses colonies, la diminution de son commerce, la faveur accordée à la monnaie romaine qui se répandait dans toutes les provinces conquises, pour cesser d'exister à une époque difficile à préciser.

Sous les rois de la première race, nous trouvons l'atelier en activité. Bien que déjà indépendants, les Mérovingiens ne commencèrent à émettre tout d'abord que des espèces aux types de la monnaie romaine, véritables imitations des monnaies du Bas-Empire, sous d'or et tiers de sou ou triens, offrant le buste couronné et le nom de l'empereur avec, au revers, la Victoire ou la croix. Il sortit de l'atelier de Marseille, avec sa marque particulière: MAS, de ces espèces, aux noms de Justin II, de Maurice Tibère, de Phocas, d'Héraclius 1er; puis les noms des rois Francs figurèrent sous Clotaire II, Dagobert Ier, Sigebert III, Clovis II, Childéric II, Dagobert II, Clovis III, Childebert III; souvent figure également le nom de la cité: MASILIA, MA, MAS, MASIL, MASILIE CIVITATIS, C. Notons enfin, les deniers d'argent ou saigas, émis par les patriciens de la ville; l'on connaît de ces deniers battus pour Nemfidius, Antenor, Ansebertus, Métranus.

Sous les derniers Mérovingiens, la Provence fut envahie par les Sarrasins et Marseille saccagée; Charles Martel la délivra bientôt, et en 752 son fils Pépin qui lui avait succédé, détrôna Childéric III et fonda la dynastie carolingienne. L'atelier paraît avoir été alors en chômage, mais nous le retrouvons en activité pour battre des deniers aux noms de Charlemagne, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve.

Sous ce dernier roi, la Provence fut érigée en comté en faveur de Bozon, son beau-frère, qui se fit bientôt proclamer roi de la Bourgogne Cisjurane; réunie peu après aux possessions de Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, ces deux provinces formèrent alors le royaume d'Arles. Dans ces diverses situations, la Provence eut toujours des comtes particuliers, qui s'étaient rendus pour ainsi dire indépendants, et sous Guillaume II (1008-1018) ces derniers devinrent héréditaires. En 1113, la Provence passa dans la maison de Barcelone, par suite du mariage de Douce, fille de Gerberge comtesse de Provence et de Gilbert de Gévaudan, avec Raimond Béranger I^{er}, puis dans celle d'Aragon, lorsque les comtes de Barcelone devinrent rois de cet état; enfin dans celle d'Anjou, en 1226, à la suite du mariage de Béatrix avec Charles d'Anjou, frère de saint Louis. En 1481, la Provence fit retour à la couronne en exécution du testament de Charles III, mort sans héritier direct et qui avait légué son comté au roi de France; puis, au mois d'octobre 1486, l'annexion définitive fut proclamée par Charles VIII.

Ce ne fut que sous les comtes de la maison de Barcelone que l'on vit reparaître le monnayage de Marseille
qui avait été interrompu depuis plusieurs siècles, la
Provence utilisant les espèces des provinces voisines:
les deniers othoniens, puis melgoriens et raimondins.
En 1486, l'atelier bat le royal coronat de Marseille à la tête
couronnée au droit avec la légende: REX ARAGONE
et portant au revers la croix pattée avec PROVINCIA. En
1218, Raimond Béranger IV autorise la ville à battre des
gros d'argent, dits gros marseillais, offrant au droit une
tête nue de profil avec COMES PVINCIE et au revers
CIVITAS MASSIL, entourant un château crénelé. Enfin
en 1243, le même comte, devenu maître de la ville, fait
émettre des gros d'argent de six deniers royaux, en y

inscrivant son nom R BE COMES, autour d'un écu aux armes d'Aragon et présentant au revers une grande croix coupant la légende : P-VI-N-CI-E. Sous Charles I^{er} d'Anjou (1245-1285), le monnayage des gros marseillais continue, puis l'on revient ensuite (1242) au type du royal coronat avec le nom du comte; enfin en 1257, après une révolte de la cité, Charles I^{er} vainqueur maintint, mais en le modifiant, le monnayage marseillais : la monnaie devint comtale avec un type particulier se composant de gros, de deniers, d'oboles à la tête nue du comte de profil à gauche, avec MASSILIENSIS en légende au revers (*Chapitres de paix*, 1275).

Les habitants de Marseille, qui avaient toujours eu des idées d'indépendance très marquées, s'étaient soumis difficilement à Raimond Béranger; toujours prêts à défendre leurs droits, ils avaient essayé de secouer le joug de Charles Ier et du reste, situés en terres adjacentes, ils ne considéraient pas leur ville comme faisant partie du comté. Les comtes eux-mêmes avaient leurs ateliers à Forcalquier, Tarascon, Saint-Remy, Aix, Nice, Apt, ce qui explique que l'officine de Marseille ne produisit pas d'une façon régulière depuis sa réouverture jusqu'à l'annexion au royaume. Nous connaissons le nom d'un maître qui était en fonction en 1300, puis en 1362, la ville s'étant rapprochée des comtes, la reine Jeanne de France maintint à Marseille tous les droits que lui avait donnés le Chapitre de paix de 1275 au sujet du privilège monétaire et en 1384, la cour royale d'Aix y fut même installée pour un temps, après nouvelle confirmation de tous les droits de la ville, en récompense de sa fidélité. Quoi qu'il en soit, Tarascon et Saint-Remy furent toujours sous les comtes les principaux ateliers de la Provence et lorsque l'annexion eut lieu, l'officine de Marseille, qui avait eu une si brillante période, était tout à fait déchue de son importance primitive et se trouvait même fermée.

II

Dès la mort de Charles III (1481), Louis XI, qui avait fait occuper la Provence, prescrivit aux ateliers provençaux de battre monnaie aux armes de France; Aix et Tarascon, qui avaient des forges établies, émirent donc les premières monnaies qui furent battues pour le compte du roi, car la prescription fut exécutée ainsi que nous le verrons en étudiant l'atelier d'Aix. Charles VIII, qui succéda à Louis XI en 1483, proclama en octobre 1486 l'annexion de la Provence à la couronne, et à partir de cette époque, fixa par divers mandements, en 1486, 1487, 1488, et par le règlement du 29 janvier 1489, la marche de ses ateliers provençaux. Ce fut alors, trois ans après ce règlement, que Marseille, la rivale d'Aix, faisant valoir ses anciens droits monétaires, demanda la réouverture de son atelier, et Charles VIII, par lettres patentes données en 1492, permit de battre monnaie à Marseille. L'atelier réorganisé émit alors :

Des patards ou patacs au type du grand K couronné occupant le champ du droit avec la légende KAROLVS F REX, et présentant au revers une croix cantonnée de deux K et de deux fleurs de lis; légende : CIVITAS MASSILIE ¹.

Des deniers coronats au P et au lis sous une couronne dans le champ du droit, légende : CIVITAS MASSILIE, et offrant au revers la même légende coupée par une grande croix pattée, cantonnée de deux K et de deux fleurs de lis ².

Des deniers au lis dans un circuit à deux lobes : KAROLVS DEI GRACI au droit, et au revers à la croix

¹ Mallet, F. Monnaies de Charles VIII, dans Revue num., 1862.

² Vallentin du Cheylard, R. Coronat de Charles VIII, dans Revue num., 1890.

pattée dans un quadrilobe; légende : DENARIUS VNVS MA ¹.

Des patards ou patacs au grand K accosté de deux besants : légende K ou KAROLVS FRANCORVM REX au droit, et au revers une croix cantonnée de quatre fleurs de lis; légende : SIT NOMEN....²

Enfin, des douzains au type royal.

Toutes ces espèces portent dans la légende du droit l'écu aux armes de Marseille, sauf le denier au lis, dont le différent se compose des lettres MA dans la légende du revers.

La lutte pour la possession de l'atelier provençal était ouverte entre Marseille et Aix et elle allait durer jusqu'en 1786, date de la fermeture définitive d'Aix au profit de Marseille. La première s'efforcera de conserver son officine ouverte grâce aux rescrits qu'elle arrivera à obtenir du roi, ou profitera des troubles politiques du royaume pour maintenir ses prétentions; la seconde luttera grâce à la puissance du Parlement qui siège dans ses murs, pour défendre son droit de battre et arrêter le monnayage de sa rivale. Louis XII dut intervenir en 1504, et sur la demande du Parlement de Provence, des lettres patentes du 15 mai décidèrent qu'Aix seule frapperait monnaie dans la province. L'atelier de Marseille fut fermé; quant à Tarascon, sa production était pour ainsi dire nulle, et son officine allait bientôt disparaître. Vingt ans plus tard (1524), Marseille profitant du siège que lui fit subir Charles de Bourbon à la tête des Impériaux, remit son atelier en activité et la supplique qu'elle adressa à cet effet, établit que l'officine battit des monnaies d'or et d'argent 3. Après plusieurs arrêts dans la

¹ Blanchet, A. Denier de Charles VIII, dans Revue num., 1894.

² Blancard, L. Sur quelques points obscurs de la numismatique de Charles VIII, dans Revue num., 1883.

³ Castellane, comte de. Demi-teston de François I^{er}, Marseille, dans Bull. num., t. 2, 1893-94.

fabrication, l'atelier fut fermé le 10 décembre 1529 comme Aix et les ateliers du Dauphiné pour fautes commises dans la fabrication. De cette période l'on connaît des écus d'or, des blancs à la couronnelle, des patards à la croix potencée, qui présentent tous l'écusson de Marseille dans les légendes. Bientôt rouvert, nous le trouvons le 20 mars 1532-33 ouvrant sous la maîtrise de François Perrin; mais à la suite d'abus, le 7 décembre 1538, il fut de nouveau fermé ainsi qu'Aix et les ateliers provençaux ¹. Il avait émis des testons, des blancs à la couronnelle, toujours avec l'écu municipal dans les légendes.

Sur l'insistance des habitants qui réclamaient l'ouverture de leur officine, les généraux maîtres consultés émirent un avis favorable, mais en faisant ressortir qu'un atelier seul devait suffire en Provence. La lutte fut vive entre Marseille et Aix : la première l'emporta, et son atelier fut remis en activité le 12 mars 1539-40. L'ordonnance du 14 janvier 1439-40, qui fixait les lettres d'ateliers, avait donné pour la Provence, qui ne devait avoir qu'une officine, le différent tt, forme abréviative de la conjonction et, qui se rencontre parfois sous la forme : Z; Marseille le prit donc en laissant subsister l'écusson municipal, sigle qui disparut définitivement en 1541, lors de l'émission des monnaies à la croix blanche. L'atelier était encore en activité à la mort de François I^{er} (1547) et il avait ouvré au nom de ce roi, pour l'or : des écus, des demi-écus à la croix blanche; pour l'argent et le billon : des testons, des demi-testons, des blancs ou douzains à la couronnelle, à la salamandre, à la croix blanche 2, des doubles tournois aux trois lis, des patards à la croix potencée, aux deux lis et à l'F, des liards à l'F couronnée et à la croix blanche 3.

¹ Castellane, comte de. Procès-verbaux de la Soc franç. de numism., 1901, Revue num., 1901.

² Bailhache, D' J. Procès-verbaux de la Soc. franç. de num., 1907, Revue num., 1907. ³ Bordeaux, P. Monnaies de François I^{et}, Provence, dans Revue num., 1896.

A l'avènement de Henri II, l'atelier est en activité sous la maîtrise de François Caze et il est maintenu le 3 septembre 1548. Fermé momentanément le 31 janvier 1548-49, comme toutes les autres officines du royaume, le 2 mars suivant il est au nombre des douze Monnaies qui devaient ouvrer les nouvelles espèces d'or; mais sa production diminue, et il est mis en chômage le 3 mars 1554-55, en exécution de l'ordonnance qui ne maintenait que les ateliers qui possédaient des recettes générales; il avait battu sous Henri II des douzains, des patards et des deniers provençaux.

Notons ici que l'atelier de Marseille a ouvré, conjointement avec celui d'Aix, mais d'une façon plus ou moins régulière, de 1519 à 1524, de 1537 à 1538, de 1542 à 1548 et de 1550 à 1554, et qu'enfin, contrairement à ce qui se faisait dans les autres ateliers de Provence Aix et Tarascon, les rois de France ne firent jamais mention, sur les espèces battues à Marseille, ville située en « terres adjacentes », de leur qualité de comtes de Provence.

A l'époque de la Ligue, Marseille avait embrassé le parti des rebelles. Le 9 mars 1591, le Conseil de la ville, profitant des troubles, décida la réouverture de l'atelier, comptant obtenir ultérieurement la régularisation de cet acte d'autorité, et nomma maître de l'officine François d'Armand, à charge de verser dans les caisses de la ville 6000 écus d'or. Les lettres patentes au nom de Charles X, furent accordées par le duc de Mayenne le 29 novembre 1591, six mois donc après l'ouverture de l'atelier. La fabrication dura jusqu'à la soumission de la ville à Henri IV (17 mai 1596), mais elle fut des plus irrégulière, souvent interrompue par des chômages créés par la difficulté de trouver des maîtres particuliers. Deux produits de ce monnavage ont été retrouvés: patard au type de ceux de Charles VIII, au P surmonté de deux lis et à la légende CAROLVS X D G FRANC R

1591 au droit, et au revers à la croix potencée cantonnée de quatre croisettes; légende : SIT NOMEN...¹.

Douzain de 1594, au type ordinaire de l'écu de France couronné avec le différent ft au commencement de la légende du revers et la lettre P au droit, différent de Jean Pons ², cinquième maître pour cette période troublée. Signalons enfin l'arrêt du Parlement de Grenoble du 11 mars 1593, qui fait connaître le prix auquel devaient être acceptées les pinatelles qui avaient été fabriquées à Marseille au type des « trois fleurs de lis du cousté de la pille ».

Marseille, qui avait résisté si longtemps à Henri IV, vit son atelier fermé et celui-ci resta en chômage pendant toute la durée du règne de ce roi et les premières années de celui de son successeur. En 1621, Louis XIII avait en effet maintenu tous les privilèges d'Aix, entre autres celui relatif à la conservation de son atelier monétaire. Marseille fut néanmoins rouvert peu après cette décision royale, car l'on connaît un double tournois daté de 1629, au buste couronné du roi à droite, avec le différent MA en monogramme, que reprit l'atelier lorsqu'il fut appelé à remplacer Aix. Sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, la lutte continua entre Marseille et Aix; de nombreuses requêtes furent adressées par la première de ces villes, des démarches furent faites souvent et à diverses époques, un essai de réouverture comme succursale d'Aix fut même tenté en 1665, sous la direction de Blaise Montbrun 3, mais toujours sans résultat, et ce ne fut que sous Louis XVI, malgré la protestation des habitants d'Aix et celle du Parlement, qu'il fut décidé au mois de février 1786, que Marseille serait dotée de l'atelier de Provence (lettres patentes du 23 août), Aix ne devant conserver que les officiers nécessaires pour

³ Laugier, J. Monnayage de Marseille, 1891.

¹ Bordeaux, P. Monnaies inédites de Charles X, dans Revue num., 1893.

² Faivre, E. Douzain de Charles X, dans Bull. num., t. 3, 1896-96.

l'exercice de la juridiction et l'exécution des règlements.

Le 1^{er} décembre 1787, l'atelier de Marseille fut remis en activité avec le personnel et le matériel de celui de sa rivale, et il reprit son différent de 1629 : les lettres M et A en monogramme. Il battit alors toute la série des monnaies d'or, d'argent et de cuivre. La loi du 26 pluviôse an II (14 février 1794), qui fermait tous les ateliers sauf Paris, mit en chômage celui de Marseille, qui ne fut pas rouvert lors de la réorganisation du 22 vendémiaire an IV (14 octobre 1795). Mais en exécution de l'article II de la loi, qui autorisait la mise en activité d'ateliers supplémentaires si le besoin s'en faisait sentir, Marseille fut rétabli provisoirement en l'an IX (1800), et la loi du 10 prairial an XI (30 mai 1803) fit cesser ce provisoire. A partir de cette époque, l'atelier prit part chaque année et avec une production plus ou moins importante, à la frappe de pièces d'argent de cinq, deux et un franc, de pièces de demi et de quart de franc. Pour l'or, il ne fut battu que des pièces de vingt francs en 1824, au nom de Louis XVIII, et des pièces de quarante francs à celui de Charles X en 1830 ¹. Enfin en 1841, l'atelier est fermé temporairement et Marseille vit encore, mais pour la dernière fois, son officine en activité lors de la refonte des monnaies de cuivre, au commencement du second empire, et il battit du 3 août 1853 au 28 mars 1857, des pièces de dix, cinq, deux et un centimes 2. Fermé définitivement en 1857, il ne prit pas part à la seconde émission de la monnaie de cuivre au type lauré, émission qui eut lieu de 1861 à 1865, dans les ateliers de Paris, Strasbourg et Bordeaux, seuls ouverts à cette époque.

¹ Dewamin, E. Cent ans de numismatique, t. 2, 1895.

² Dumas, E. Émission des monnaies décimales, 1868.

Maîtres particuliers, différents.

S.F.	Stroges, Adhémar de, directeur de l'atelier.	1300.
cinq points.	Moustiers, Jacques de	15 janvier 1527-28. 10 décembre 1529.
M en tête des légendes en place de croisette.	Périn, François	20 mars 1532-33. 7 décembre 1538.
P en fin des légendes.	Périn, François	12 mars 1539-40. Janvier 1541-42.
AM liées.	Montagut, André de	30 janvier 1541-42. Octobre 1545.
C	Caze, François	Octobre 1545. 31 janvier 1548-49.
Triolet.	Caze, François En prison.	2 mars 1548-49. 10 septembre 1550.
	Moncaulx, François de; commis à la maîtrise.	15 janvier 1551-52. 1552.
	Moncaulx, François	15 juin 1552.
	Caze, François	28 février 1553-54.
$P\epsilon$	riode de la Ligue, 1591-159	6.
	Armand, François d'	9 mars 1591.
	Benoit, Michel	1592.
	Ranary, Palamède	1593.

	Mascaron, Antoine	26 octobre 1593.
P	Pons, Jean	1594. 17 mai 1596.
	Montbrun, Blaise, tenta- tive de réouverture.	1665. 1666.
Étoile à cinq pointes.	Prou-Gaillard, JB. Casimir	1 ^{er} décembre 1787. 26 pluviôse an II. (14 février 1794).
Étoile à cinq pointes.	Prou-Gaillard, JB. Casimir	An IX (1800). 1809.
VR liées.	Régis, Victor	1809. 1823.
Palmier.	Ricard, Joseph; père	1823. 1829.
Palmier.	Ricard, Jacques; fils	1829. 1839.
R	efonte des monnaies de cuivre	
Coquille.	Beaussier, Alexandre de	3 août 1853. 28 mars 1857.

Aix.

Différents.

A gothique	Réné de Provence.
\mathbf{A}	1481-1538.
& sorte de T cursif	1542-1548.
&	1550-1786.
& et deux points au centre	1710-1712, Dardennes.
de la croix du revers.	

I

Le nom de la ville d'Aix, comme atelier monétaire, est cité pour la première fois dans une charte datée de 1146, par laquelle l'empereur Conrad III concède à Raimond de Baux le droit de battre monnaie dans les villes d'Arles, d'Aix et de Trinquetaille. Sous les premiers comtes de Provence, l'activité de l'atelier ne paraît pas avoir été considérable, des textes établissent cependant qu'il fut battu à Aix, sous Charles II (1285-1309), une monnaie forte appelée gros 1, puis sous René (1434-1480) une série d'espèces, sur lesquelles apparaît la lettre A, différent de l'atelier qui continuera à figurer sur les monnaies battues à Aix pour les rois de France jusqu'à François I^{er}, sous le règne duquel l'ordonnance du 14 janvier 1539-40, donne cette lettre à Paris et la remplace par le sigle ft, forme abréviative de la conjonction et, sigle attribué à l'atelier qui devait être ouvert en Provence. Avant le règne du roi René, la production de l'officine d'Aix a dû avoir une certaine importance, mais l'absence de différents sur les monnaies jusqu'au milieu

¹ Blancard, L. Gillats ou Carlins, dans Revue num., 1883.

du xv^e siècle, empêche de reconnaître presque toujours le lieu d'origine des espèces battues pour les comtes, dans les différents ateliers provençaux.

A la mort du roi René, 10 juillet 1480, son neveu Charles d'Anjou lui succéda sous le nom de Charles III, et au décès de ce dernier, 11 décembre 1481, en exécution de son testament qui instituait le roi Louis XI son héritier, la Provence fut annexée à la couronne. L'officine d'Aix était constituée, et nous allons la retrouver atelier des rois de France.

H

Ce fut en octobre 1486, que le roi Charles VIII décréta par lettres patentes l'annexion de la Provence à la couronne de France. Mais, dès la mort de Charles III (1481), Louis XI avait fait occuper les différentes villes de la province et avait prescrit aux ateliers provençaux en activité, Aix et Tarascon, de battre monnaie à ses armes. L'on connaît de cette fabrication un grand blanc au soleil présentant la lettre A gothique placée en abîme, au point de jonction des branches de la croix du revers et qui présente dans la légende les mots : PROVINCIE : C.

Charles VIII, dès l'annexion, s'occupa de l'organisation de ses ateliers provençaux, ainsi qu'en font foi des textes de 1486, 1487, 1488, textes qui furent complétés par le règlement du 29 janvier 1489, qui prescrivait l'émission de pièces d'or, d'argent, et de « dixains, monnaie la plus propre au pays de Provence ». Les privilèges des deux ateliers de Provence étaient confirmés et Aix conservait le différent A; enfin, dans les deux officines, les espèces battues au type du roi de France devaient porter dans la légende l'indication de comte de Provence : PROVINCIE, PROVIN, PVINCIE, PVICIE, PVINCV, PVIE, PRO, PVI COMES, COM, CO, puis simplement P. C., légende

s'écourtant de plus en plus, et que l'on rencontre sur les monnaies jusqu'à la création des espèces à la croix blanche (1541) pour l'argent et, jusqu'en 1548, au commencement du règne de Henri II, pour l'or.

Ce fut alors que Marseille, se basant sur ses anciens droits monétaires, demanda la réouverture de son atelier, faveur qu'elle obtint en 1492. De cette époque date la lutte de Marseille et d'Aix pour la possession de l'officine provençale, car en principe il ne devait y avoir qu'un seul atelier dans la province, et bientôt, celui de Tarascon, après fermeture, ne sera plus remis en activité.

Il a été retrouvé peu d'espèces frappées à Aix pour Charles VIII: la collection de Saulcy renfermait un douzain à la couronnelle et de son côté, M. Carpentin 1 est d'avis d'attribuer à cet atelier un blanc à l'écu heaumé qui présente au revers la légende ET FOR CALQVERII COMES PROVIN avec la croix cantonnée de deux A gothiques et de deux couronnes. Le piéfort en or du cabinet des médailles, qui offre le même type au droit et au revers un grand K couronné accosté de deux A gothiques, devrait alors être attribué également à l'officine qui nous occupe. Les A gothiques de ces pièces uniques, gravés dans le champ, à la place d'honneur, ont toujours été considérés comme les initiales de la reine Anne: et malgré la savante dissertation de M. Carpentin, qui a étudié avec le plus grand soin les monnaies provençales, il est permis de se demander si cette restitution, basée sur ces A placés dans le champ, est admissible, car les différents d'ateliers et de maîtres n'ont jamais été gravés en principe dans la partie centrale du champ, mais bien dans la légende ou parfois en cœur, brochant sur la croix, ou sous cette dernière, ou sous l'écu ou le buste.

Pendant le règne de Louis XII, l'activité de l'atelier

¹ Carpentin, A. Restitution à l'atelier monétaire d'Aix, dans Revue num., 1862.

d'Aix fut assez considérable et ce roi dut intervenir dans la lutte entre Marseille et Aix. Faisant droit aux plaintes du Parlement de Provence siégeant dans cette dernière ville, il décida par lettres patentes du 15 mai 1504, que seul l'atelier d'Aix battrait monnaie en Provence. Marseille fut donc fermé. Les pièces retrouvées et l'ouverture des boîtes font connaître les espèces frappées sous ce règne : des écus d'or au type royal à la croix potencée 1, au porc-épic 2, des blancs ou douzains au type royal, à la croix potencée, au porc-épic, des patards, des deniers coronats ou liards à l'F³, espèces portant le titre de comte de Provence et le plus souvent la lettre A. L'atelier avait été maintenu jusqu'en 1507 (19 novembre), mais il fut fermé le 19 juin 1515 par François Ier, qui ne maintenait que quatre Monnaies: Paris, Rouen, Lyon, Bayonne.

Remis en activité en 1517, il ouvre jusqu'au 10 décembre 1529, date à laquelle furent fermés tous les ateliers de Provence et du Dauphiné, puis nous le trouvons rouvert le 17 mars 1536-37 sous la maîtrise de Jacques Martin; celui de Marseille l'avait été le 20 mars 1532-33. Mais à la suite d'abus, toutes les Monnaies de Provence et du Dauphiné furent de nouveau fermées par le général maître Pierre Porte (7 décembre 1538).

Bientôt il fut question de rétablir une officine en Provence : aussitôt Marseille et Aix s'en disputèrent la possession ; la première de ces villes obtint gain de cause, et son atelier fut remis en activité le 12 mars 1539-40. Peu après, le 25 juin 1542, Aix obtenait à son tour la réouverture de son officine, mais les nombreuses compétitions à la maîtrise nécessitèrent l'intervention du

¹ Castellane, comte de. Procès-verbaux de la Société française de numismatique, 1911, Revue num., 1911.

² Dieudonné, A. Procès-verbaux de la Société française de numismatique, 1913, Revue num., 1913.

³ Bordeaux, P. Monnaies royales inédites, dans Revue num., 1895.

général maître Claude de Montperlier, qui confia enfin la direction du travail à Michel Anguilhen. La Provence eut donc deux ateliers en activité, malgré l'ordonnance du 14 janvier 1539-40 qui, n'ayant prévu qu'une officine, n'avait donné que le différent ft qui avait été pris par Marseille lors de sa réouverture en 1540. Aix marqua donc ses produits du sigle &, sorte de T cursif, autre forme de la conjonction et. L'atelier ouvre alors jusqu'à la fin du règne de François I^{er}, pour lequel il a battu des écus d'or, des écus d'or à la croix blanche 1, des douzains à la couronnelle², à la croix blanche³, des doubles tournois, des deniers tournois, des patards, des deniers coronats ou liards à l'F⁴. Notons que Marseille et Aix ont ouvré simultanément de 1524 à 1529, de 1537 à 1538, de 1542 à 1548, de 1550 à 1554 et que les espèces battues dans la seconde de ces villes portent toujours à la suite du nom du roi, son titre de comte de Provence, ce qui ne se présente jamais pour celles sorties de la première.

A l'avènement de Henri II, 31 mars 1546-47, Charles de la Lande est maître particulier; il bat des écus d'or à la croix blanche ⁵, puis le 3 septembre 1548, l'atelier est mis en chômage par suite de l'ordonnance qui fermait un certain nombre d'officines et lors de sa réouverture le 16 avril 1550, il prend le différent &, autre forme de la conjonction et, qu'il conserve jusqu'en 1786, date de sa fermeture définitive. Sous Henri II, l'atelier est maintenu le 3 mars 1554-55 et après un chômage, du 4 septembre 1556 au 23 février 1557-58, il bat pour ce règne avec plus ou moins d'activité la série des monnaies de ce prince. Il en est de même pendant les règnes de

¹ Castellane, comte de. Procès-verbaux de la Société française de numismatique, 1905, Revue num., 1905.

² Bailhache, D^r J. Procès-verbaux de la Soc. franç. de num., 1907, Revue num., 1907.

³ Castellane, comte de. Procès-verbaux de la Soc. franç. de num., 1908, Revue

⁴ Bordeaux, P. Monnaies de François I^{er}, Provence, dans Revue num., 1896. ⁵ Castellane, comte de. Ecu d'or de François I^{er}, Aix, dans Bulletin num., t. 13, 1906.

Charles IX et de Henri III qui avait maintenu l'atelier en 1577 (Ordonnance de Poitiers).

A l'époque de la Ligue, les habitants, poussés par la comtesse de Saulx, puis par le comte de Carces, embrassèrent le parti des rebelles et résistèrent au duc d'Épernon, qui était venu assiéger la ville pour la faire rentrer sous l'obéissance de Henri IV; mais ils ne firent leur soumission que lorsqu'ils apprirent la conversion du roi (juillet 1593). L'atelier n'avait pas été fermé pendant la période des troubles car, dès janvier 1590, une ordonnance de Charles X nommait à Aix un monnayeur, et l'on connaît un liard au C, au différent &, battu par les ligueurs ¹. Après sa soumission, l'atelier fut maintenu par Henri IV et dès 1594 il battait au titre du roi légitime.

Louis XIII maintint l'atelier et, lors de son voyage en Provence en 1624, il confirma tous les privilèges d'Aix, notamment celui ayant trait à la possession de l'officine de Provence, ce qui n'empêcha pas Marseille d'émettre peu après du numéraire. (Voir Marseille.) Après la mort de Louis XIII, la lutte continua entre les deux rivales, mais sans succès pour Marseille.

Sous Louis XIII et Louis XIV, l'officine d'Aix prend part aux diverses émissions monétaires; en 1704 elle participe à la refonte et à la conversion des espèces, et de 1710 à 1712 elle contribue à la frappe des dardennes, pièces de six deniers créées en octobre 1709 pour subvenir à la solde des troupes. Ces espèces, fabriquées avec des métaux fournis par les arsenaux, offrent au droit la légende ordinaire et six L adossées deux à deux sous trois couronnes, formant un triangle au centre duquel se trouve le différent de l'atelier et au revers, la légende SIX DENIERS DE FRANCE avec une croix fleurdelisée formée de six arcs entrelacés, présentant un point en son centre.

¹ Bordeaux, P. Monnaies inédites de Charles X, dans Revue num., 1893.

Le maître de l'atelier d'Aix eut alors sous sa direction l'officine temporaire de Toulon-Dardennes, cette dernière localité située dans le val de ce nom, à 4 kilomètres de la première. Le différent d'Aix est gravé sur les espèces des deux ateliers, mais les produits de Dardennes sont différenciés par deux points qui figurent au centre de la croix des revers 1. Sous Louis XV, l'atelier toujours ouvert prend part aux diverses émissions avec une activité plus ou moins grande, puis au commencement du règne de Louis XVI nous assistons à la fin de la rivalité de Marseille et d'Aix. Les bâtiments et laboratoires de cette dernière Monnaie, très vieux, mal entretenus, exigeaient une restauration complète, sinon le transfert de l'atelier s'imposait. Malgré les protestations du Parlement, de la Cour des Comptes de Provence, de l'Intendant, et grâce à de nombreuses influences, le roi ordonna en février 1786 la fermeture de l'atelier d'Aix, qui se trouvait encore en pleine activité, ne laissant dans cette ville que les officiers nécessaires pour la juridiction et l'exécution des règlements. Transféré à Marseille avec son personnel et son matériel, l'ancien atelier d'Aix, lettres patentes du 23 août 1786, fut mis en activité le 1^{er} décembre 1787, avec le différent MA en monogramme.

Maîtres particuliers, différents.

P		Douzain, vers 1499.
Fer de lance.		Écu d'or, vers 1499.
	Guillain, Michel	10 mai 1508. 8 mai 1512.
Étoile.	Basson, Philippe	1517?
		Octobre 1523.

¹ Raimbault, M. La Dardenne, dans Revue num., 1901.

Nielle.	Coucils, Nicolas; dit Agraffin.	5 octobre 1523. Juin 1525.
Trèfle dentelé.	Martin, Gaspard	Juin 1525. 10 décembre 1529.
Fleur de lis.	Martin, Jacques	17 mai 1536-37 7 décembre 1538.
	Martin, Jacques; compé- titeur.	24 janvier 1542-43.
	Besson, Marcellin; com- pétiteur.	11 avril 1543.
A .	Anguilhen, Michel	29 septembre 1543. 3 octobre 1544.
R sur annelet.	La Roche, Honorat de; dit Pinchenod. Des-	3 octobre 1544.
	titué le	15 mars 1546-47.
Lion.	La Lande, Charles de,	15 mars 1546-47. 3 septembre 1548.
Lion.	La Lande, Charles de,	16 avril 1550. 6 janvier 1550-51.
	Caze, François	26 janvier 1550-51.
Lion.	La Lande, Charles de,	26 août 1551. 1557.
S	Sabasery, Claude de,	23 février 1557-58. 29 décembre 1559.
C I, en monogramme.		Écu d'or, 1596.
Étoile, fer de hache.		Demi, quart de franc, 1605.
o c		Double T. 1612-1614.

Losange, monde.		Demi-franc, 1641. Quart d'écu, 1643.
Lion de face (tête de)	•	Écu, 1653. Douzième d'écu, 1659.
Losange, sous le buste	e.	Douzième d'écu blanc, 1664; demi-écu blanc, 1671; demi-écu parle- ment,1679; quart d'écu 8 L, 1691.
Cœur.	Du Pignet, Marc Picllat	1692. 1702.
Cœur.	Du Pignet, Marc Picllat	1704. 29 juin 1736.
Ancre.	Péricard	29 juin 1736. 1746.
	Perricard, de	1746. 1758.
	Tabaries	1758. 1762.
Cœur.	Sabatier	1762. 1778.
Arc (sorte d').	Pecoul	1778. 1779.
	Prou-Gaillard, JB Casimir	1779. 1780.
Arc (sorte d').	Pecoul	1780. 1782.
Étoile.	Prou - Gaillard, JB Casimir	1782. Février 1786.

Tarascon.

Différents.

Lis (petit) sous lambel ou couronne Lis (petit) sous lambel Tarasque Tarasque, T ou L. T.

Florins 1365. Florins 1367, 1372, 1442. René de Provence. 1481-1518.

Des baux de monnaies du XIII^e siècle signalent l'existence de Tarascon comme atelier monétaire des comtes de Provence, mais la date de l'ouverture de l'officine n'est pas connue : nous trouvons celle-ci en activité sous le comte Charles I^{er} d'Anjou, 1245-1285. La numismatique des comtes, pour la Provence proprement dite, est riche comme nombre et comme types, et aux diverses époques de leurs règnes, Forcalquier, Tarascon, Saint-Remy, Aix, Nice, Apt, émirent des espèces généralement rares et recherchées aujourd'hui. Tarascon et Saint-Remy, furent les plus actifs et la date de la mise en activité de ces ateliers est certainement antérieure à Charles I^{er}; elle doit remonter bien probablement à Raimond Béranger 1166-1181, mais l'absence de différents ne permet pas de se rendre compte du lieu d'origine des espèces.

Sous Charles I^{er}, l'atelier bat des tournois et des mansois provençaux ¹, des royaux coronats et leurs divisions, frappés en diverses émissions réparties entre les officines de Tarascon, de Saint-Remy et de Nice ², espèces qui portent le nom et le titre du comte de Pro-

¹ Castellane, comte de. Gros tournois de Charles d'Anjou, dans Revue numis., 1904.

² Blancard, L. Essai, monnaies de Charles I^{et}, 1868.

vence. L'atelier qui nous occupe ouvre jusqu'en 1274 et peut-être même jusqu'à la fin du règne de Charles I^{er} (1285).

Sous la reine Jeanne de France (1343-1382), Tarascon eut à souffrir de la concurrence que lui fit l'atelier de la ville d'Avignon, passée tout entière sous l'autorité des papes, par suite de l'achat fait au prix de 80,000 florins, par Clément VI. Il bat néanmoins en 1365, 1367 et 1368, outre les espèces d'argent et de billon, des francs d'or, des florins à la croisette et à la couronne, des florins coronats à la grande couronne et au buste. En 1369, les désastres occasionnés par la guerre, le siège et la prise de la ville par Duguesclin, alors au service de Louis, gouverneur du Languedoc pour son frère Charles V, firent fermer l'atelier. Rouvert le 25 avril 1372, il émet des francs d'or, des florins au saint Jean-Baptiste, au grand lis et aux armes, ces derniers dits florins provençaux, des gillats ou carlins en argent. L'atelier est fermé de nouveau en 1379, et il reste en chômage sous Louis I^{er} (1382-1384), en raison de la situation délicate de ce comte avec la cour d'Avignon 1. Remis en activité sous Louis II (1384-1417), il ouvre régulièrement, et en 1414, après entente entre le pape Jean XXIII et le comte, il émet en or, en argent et en billon des florins provençaux, des gros, des quarts de gros, des patards ou demi-quarts de gros, des doubles, des deniers et des petits deniers provençaux, aux armes et au nom du comte. Les mêmes espèces et aux mêmes titres devaient être battues à Avignon, rappelant par leurs types le pontife qui occupait la chaire de Saint-Pierre.

Sous le roi René (1434-1480), Tarascon prit part à l'émission des belles séries provençales battues par ce

¹ Vallentin du Cheylard, R. Monnaies de Louis I^{er} d'Anjou, dans Ann. Soc. franç. de num., 1893.

roi. Les premières monnaies furent des imitations de celles qui avaient été émises par Charles VII et Louis XI: écus d'or, gros blancs, demi-blancs, puis sortirent de son officine, à partir de 1442, le *magdalon* en or et cette série curieuse de pièces d'argent et de billon au type de la croix de Lorraine, qui porte souvent la *tarasque*, différent de l'atelier ¹.

Charles III (1480-1481), dont le règne n'a duré qu'un peu plus d'un an, conserva les types de son prédécesseur et l'atelier se trouvait en activité lors de la mort de ce comte, qui avait légué la Provence au roi de France.

II

Après la mort de Charles III, Louis XI, qui avait fait occuper la Provence, donna l'ordre aux ateliers provençaux en exercice, Aix et Tarascon, de battre à son nom et à ses armes, et Charles VIII, dès la proclamation de l'annexion (octobre 1486), s'efforça de régler le fonctionnement de ces officines par les mandements de 1486, 1487, 1488 et le règlement du 29 janvier 1489, qui prescrivait l'émission de monnaies d'or, d'argent et de « dixains, monnaie la plus propre au pays de Provence ». Le roi maintenait en outre tous les privilèges dont ces deux villes jouissaient sous les comtes d'Anjou.

La production de l'atelier de Tarascon, qui avait été si considérable avant l'annexion, le fut peu sous les rois de France. L'existence de trois ateliers en Provence : Aix, Tarascon et Marseille, ce dernier rouvert en 1492, créait un abus réel, et l'on chercha à n'en conserver

² Laugier, J. Monnaies du roi René, dans Revue belge, 1880.

qu'un seul; les villes d'Aix et de Marseille plus importantes se le disputèrent, et Tarascon, malgré ses droits, dut être fermé quelques années plus tard. L'on connaît de cette officine pour Charles VIII, un douzain à la couronnelle 1, et il sortit de ses forges sous Louis XII, des écus d'or au type royal ordinaire, des écus d'or à la croix potencée, des douzains à la couronnelle et à la croix potencée, des hardis de Provence 2. Toutes ces espèces présentent, comme à Aix, le nom du roi suivi du titre de comte de Provence: PROVINCIE, PROVIN, PVINCIE, PVIE, PRO, P COMES, COM, CO et le différent de l'atelier : la lettre T, accompagnée parfois de la lettre L, marque du maître. Notons enfin, un petit billon au type du denier tournois présentant trois fleurs de lis dans le champ du droit et ayant la croix du revers cantonnée de deux L et de deux lis ; différent, la tarasque.

Le 19 novembre 1507, l'atelier n'est pas maintenu et l'on ne connaît pas la date de sa réouverture; mais le procès intenté en 1508 à son maître Laurent Pons et au garde Charles Vivier, pour fautes dans la fabrication d'écus d'or et de douzains, procès qui se termina par l'élargissement des inculpés, semble établir une mise en activité. Fermé sans aucun doute au commencement du règne de François I^{er}, le 19 juin 1515, par l'ordonnance qui ne maintenait que Paris, Rouen, Lyon et Bayonne, Tarascon dut être rouvert peu après, car un mandement des généraux maîtres prescrivit le 7 avril 1518 que les boîtes des monnaies d'Aix et de Tarascon seraient jugées par la Cour des Comptes de Provence. Ce document officiel et un douzain à la couronnelle battu dans l'officine pour François Ier 3, confirment cette assertion et établit dans tous les cas, qu'en 1518, l'atelier

¹ Collection comte de Castellane, nº 146.

² Collection F. de Saulcy, nº 474.

³ Collection F. de Saulcy, nº 536.

était encore soit en activité, soit tout au moins susceptible de l'être. Quoi qu'il en soit, la production était devenue à cette époque des plus faibles et l'ordonnance du 14 janvier 1539-40, qui donne des lettres comme différents aux ateliers, ne fait pas mention de Tarascon.

Pendant les troubles de la Ligue, comme dans nombre des villes du Midi, l'officine de Tarascon fut réinstallée pour l'émission de petite monnaie. Il y fut battu des pinatelles au type des doubles sols parisis de Henri III, présentant au droit les trois fleurs de lis sous une couronne. L'arrêt du Parlement de Grenoble du 11 mars 1593, fait connaître le prix auquel ces espèces devaient être acceptées à partir de cette date. Ces pinatelles, battues dans des ateliers temporaires, étaient toutes d'une frappe défectueuse et d'un aloi très inférieur, aussi furent-elles, dès que l'ordre se rétablit, l'objet de décris successifs; les ateliers dans lesquels elles avaient été émises furent fermés successivement, et ce mauvais numéraire disparut complètement, lorsque Henri IV eut reconquis son royaume.

Notons enfin qu'en 1654, au moment de la campagne de Flandre, Louis XIV avait décidé le 1er juillet l'émission de petit numéraire en cuivre pur valant trois deniers, dit liards de France. Cette monnaie, contrairement aux usages, devait être frappée en dehors des Monnaies royales et Isaac Blandin, qui en avait obtenu la ferme, choisit plusieurs villes pour y établir ses presses. Nîmes était du nombre de ces dernières, mais la situation de Tarascon, sur un grand fleuve, parut préférable pour battre ces espèces et en alimenter le Languedoc, la Provence, le Dauphiné. Le 11 octobre 1656 le transfert des presses de Nîmes à Tarascon fut décidé, mais un second arrêt du 23 décembre de la même année fait connaître que le sous-traitant d'Isaac Blandin à Nîmes, Guillaume Brun, demanda et obtint l'autorisation de joindre les presses de Nîmes à celles qui fonctionnaient déjà à Vimy. L'arrêt du 11 octobre 1656 se trouvait ainsi annulé ¹. Ce fut la dernière tentative faite pour la réouverture de l'atelier monétaire de Tarascon.

Maîtres particuliers, différents.

Monnaie comtale.

Martin, Pierre Vital, Guy	4 août 1272. 25 décembre 1272.
Baroncel, Philippe	1364.
Baroncel, Philippe Latolta, Guillaume	20 mars 1364-65. 8 janvier 1366-67.
Baroncel, Philippe Nardi, Bartholo	8 janvier 1366-67. 31 août 1367.
Festa, Bartholo	Mars 1367-68. 1369.
Gianfilace, Roux	23 avril 1372. 24 avril 1379.
Gianfilace, Roux	1385. 1411.
Jacques, Charles	8 septembre 1411. 1414.
Nicolay, Jehan	1455. Mai 1456.
Grimaldi, Nicolas	10 mai 1456. 10 juillet 1456.

¹ Bordeaux, P. Liards de France, dans Revue num., 1899.

Pons, Laurent

1483.

Monnaie royale.

 \mathbf{L}

Pons, Laurent

1508.

8 mars 1508-09.

Besson, Marcellin

1518.

Paris, août 1913.

Commandant A. BABUT.

Le jeton d'étrennes de 1604, frappé pour rappeler les événements saillants de l'année 1603, fait certainement allusion à cette politique de paix armée qu'Henri IV avait intérêt à maintenir en Europe et particulièrement au traité de Saint-Julien.

Voici la description du jeton en question:

Dans un cercle de grènetis D 1 HENRICVS · IIII · FRANC ORVM · ET · NAVARÆ · REX %

Écus de France et de Navarre accolés sous une couronne royale et entourés de deux colliers d'ordre; la croix du second collier coupe la légende.

Au bas, entre les écus, H couronné.

R. Dans un cercle de grènetis (D 39) HAC · BELLVM · PACEMQVE · GERO Ex. · 1604 ·

Site agreste où se voit à gauche un château, à droite des arbres, à l'arrière-plan deux cimes séparées par une vallée. Une lance qui semble tombée du ciel est placée en bande au travers de ce paysage et repose sur le sol, tandis que la pointe ornée de deux rameaux d'olivier regarde le ciel; à droite, des nuages.

Cu. br. Mod. 0,027. Cab. de Genève. Décrit et figuré dans le catalogue de la Tour ¹. Eug. D.

Errata.

Page 197, neuvième ligne, lire 1492 au lieu de 1592.

» 217, dixième ligne, lire delphinaux, au lieu de provençaux.

¹ Henri de la Tour. Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale. Rois e reines de France. Paris, 1897, in-8° av. pl. (voir p. 108, n° 549 et pl. IX, n° 8).